



- Note d'Information -

En relation avec la soixante-sixième session de la Commission du droit international (5 mai – 6 juin et 7 juillet - 8 août 2014), l'Office des Nations Unies à Genève organise la cinquantième session du **Séminaire de droit international qui aura lieu au Palais des Nations à Genève du 7 au 25 juillet 2014.**

La date limite pour la réception des dossiers de candidature est fixée au **14 mars 2014, dernier délai.**

Objectif

L'objectif du Séminaire est de permettre à des étudiants de troisième cycle/postgrade ou de jeunes professeurs spécialisés en droit international, et à d'autres juristes en début de carrière chargés de traiter de questions de droit international, d'acquérir une connaissance plus approfondie des travaux de la Commission du droit international, des problèmes de codification et du développement progressif du droit international. Ce Séminaire est également l'occasion d'un échange de vues entre juristes appartenant à des cultures et des systèmes juridiques différents, sur les questions à l'ordre du jour de la Commission.

Le Séminaire de droit international **ne saurait être considéré comme une introduction au droit international ; une connaissance approfondie de cette discipline** (acquise au cours d'études de troisième cycle/postgrade ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine) **est en conséquence requise.**

Participation et méthodes de travail

Le nombre de participants est limité à 24 personnes, ressortissantes des pays membres des Nations Unies, **âgés de 24 à 38 ans au 1^{er} janvier 2014.** Les participants assisteront aux séances de la Commission ainsi qu'à des conférences données à leur intention par des membres de la Commission, des fonctionnaires des Nations Unies ou des institutions spécialisées à Genève, ainsi que par d'autres orateurs invités pour l'occasion. Ils seront par ailleurs invités à prendre part

à des discussions à l'issue des conférences et à rédiger des essais dans le cadre de groupes de travail restreints, sur des sujets à l'ordre du jour de la Commission.

Les langues de travail du Séminaire seront l'anglais, le français et l'espagnol. Il est toutefois possible que l'interprétation simultanée ne puisse être assurée pour toutes les séances. Les candidats devront par conséquent avoir une **bonne connaissance** de deux des langues de travail du Séminaire. Les participants auront accès à la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève et à son Espace Informatique (*Cyberspace*).

Bien que la participation au Séminaire soit gratuite, l'Organisation ne saurait prendre à sa charge ni les frais de voyage, ni les frais de séjour des participants. Toutefois, un certain nombre de bourses sera attribué aux participants, en particulier ceux originaires de pays en développement (frais de voyage et/ou de séjour), en fonction du montant des contributions volontaires reçues des gouvernements.

Programme

Les sujets suivants sont inscrits au programme provisoire de la soixante-cinquième session de la Commission du droit international, sous réserve de l'adoption définitive de l'ordre du jour : «*Expulsion des étrangers*»; «*L'Obligation d'extrader ou de poursuivre (aut dedere aut judicare)*»; «*La protection des personnes en cas de catastrophe*»; «*L'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'Etat*»; «*Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités*»; «*La clause de la nation la plus favorisée*»; «*L'application provisoire des traités*»; «*La formation et l'identification du droit international coutumier*»; «*La protection de l'environnement dans le contexte des conflits armés*» et «*La protection de l'atmosphère*». Un programme détaillé du Séminaire sera établi et communiqué aux participants ultérieurement.

Afin de leur permettre de contribuer activement aux débats du Séminaire, les participants sont invités à consulter au préalable les documents disponibles concernant les travaux de la Commission du droit international, notamment les rapports sur les travaux de ses soixante-troisième, soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions (Assemblée générale, documents officiels Supplément No. 10 (A/66/10, A/67/10 et A/68/10); site web de la CDI).